Panel du 28 octobre 2025, Centre réformé de Dübendorf

Hymne des Foyers de Paix KAMBEHE 2016

COMPRENDRE LE FLUX MIGRATOIRE

TEMOIGNAGE DU P. ROGER RUBUGUZO MPONGO

Nous abordons un sujet qui touche en même temps à ce qui fait la richesse et la pauvreté de l'humanité, en mettant l'accent sur ce « drame humain du déracinement, du déplacement de population, de l'enrôlement, de l'évacuation, de l'exode, etc »

Il est donc question de « l'expérience existentielle de la fuite et de la rencontre » où « l'étranger », d'où qu'il vienne, est en situation d'handicap tantôt toléré, tantôt relégué, selon son statut et le projet qui le pousse à quitter son lieu de résidence habituelle pour une autre localité, à l'intérieur de son pays ou au-delà des frontières. Il pourrait être, selon le Théologien congolais Bimwenyi Kweshi, « une chance ou une malchance ». La complexité des situations nous oblige à beaucoup d'humilité et de délicatesse. Nous ne pouvons « comprendre » l'histoire particulière de chaque migrant. En effet, « toute personne est une histoire sacrée » et lorsqu'il s'agit d'aborder le côté dramatique de ce déracinement, Nous sommes invités, comme Moïse, à « ôter les sandales »[1]. Nous remercions celles et ceux qui accueillent nos frères et sœurs en situation difficiles : des « sans-papiers » ou des apatrides. Le père Christoph nous en parlera.

Une nuance importante : « quitter » et « fuir » son pays

Très souvent, **celles et ceux qui quittent** leur localité de vie ont plus ou moins l'idée de l'itinéraire à emprunter et s'y préparent en conséquences.

Par contre **celles et ceux qui sont contraint(e)s de fuir,** pour divers motifs, n'emportent presque rien et n'ont aucun autre choix que de **« sauver leur peau »** : c'est le cas des jeunes issus des pays en guerre, comme la RDC, mon pays natal. Certains Jeunes sont enrôlés de force dans les milices armées, d'autres ont pris le chemin vers l'inconnu, par Bujumbura, l'Ouganda, la Tanzanie, etc. Combien ont survécu aux tempêtes des mers et des océans en espérant trouver mieux ailleurs ? Dieu seul sait !

Mon expérience « d'immigration choisie » en Europe, pendant plusieurs année d'études et de pastorale me pousse à croire et à dire aux jeunes qui sont encore accessibles sur le terrain :

« ON N'EST MIEUX QUE CHEZ SOI ». Et ma mobilité scientifique entre l'Europe et l'Afrique me rend crédible auprès de ceux qui m'ont accueilli et aidé pendant ce long séjour et qui m'ont vu retourner volontairement au pays natal.

L'amitié SUISSE- CONGO via l'Association AMANI KWENU accompagne ma mission de paix et contribue ainsi à la stabilité d'un bon nombre des familles dont les jeunes suivent des formations professionnelles en vue de leur intégration locale et d'accès à l'emploi.

Nous illustrerons **ce bref témoignage par trois photos qui témoignent de la réinsertion sociale des ex-enfants soldats** grâce à notre pédagogie que nous proposons au Foyer de Paix : **ACCUEIL-APPRENTISSAGE- ACCOMPAGNEMENT et à notre vision de conjuguer la paix et l'accès au pain, à la scolarité des enfants, au travail, aux soins médicaux.**

[1] Dieu dit à Moïse d'ôter les sandales car il se tenait sur un lieu saint (Ex. 3, -6) avant de lui révéler qu'Il est le Dieu de son père, le Dieu d'Abraham, d'Isaac, de Jacob.

APPRENTISAGE DES METIERS PROFESSIONNELS EN VUE DE L'EMPLOI

LIBERER LES JEUNES DE L'EMPRISE DES SEIGNEURS DE GUERRE.

UNE AVENTURE PERILLEUSE DANS LES ZONES MINIERES

ACCOMPAGNER LES TALENTS ET SOIGNER LES BLESSURES DEPUIS LA JEUNE ENFANCE – THERAPIE PAR LA CHOREGRAPHIE

FAVORISER LA SCOLARITE DES ENFANTS EN PRIVILEGEANT LES JEUNES FILLES

Contribution de Christoph Albrecht :

Comment se portent les personnes qui arrivent en Suisse en tant que réfugiés ?

Les réfugiés qui déposent une demande d'asile en Suisse reçoivent des réponses différentes. Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) distingue quatre groupes :

1. Décision de non-entrée en matière (NEM) : conformément à l'accord de Dublin, la Suisse peut renvoyer les demandeurs d'asile vers d'autres pays Schengen (États membres européens de l'espace Schengen, frontières extérieures totalement surveillées, frontières intérieures moins contrôlées) s'ils ont foulé leur sol. La Suisse est le pays qui en fait le plus usage. Les personnes concernées par Dublin doivent attendre leur renvoi et ne reçoivent que l'aide d'urgence pendant cette période.
2. Réfugiés reconnus selon la Convention de Genève de 1951 : ils obtiennent généralement un permis de séjour B.
3. Personnes non reconnues comme réfugiés, mais tolérées pour des raisons humanitaires. Ils obtiennent un permis de séjour provisoire (permis F), qui doit être renouvelé chaque année et exclut tout regroupement familial.
4. Les requérants d'asile déboutés avec ordre de quitter le territoire. Ceux qui ne partent pas (ou tant qu'ils ne partent pas ou ne sont pas expulsés de force) sont soumis au régime de l'aide d'urgence.
5. Les personnes qui ont fui l'Ukraine pourraient être considérées comme un cinquième groupe. Le statut de protection S a été activé pour elles. De plus en plus de personnes perdent leur statut S et sont expulsées. Elles entrent alors dans le groupe 4.

Le régime d'aide d'urgence concerne les personnes relevant du règlement de Dublin (1er groupe) et les requérants d'asile déboutés (4e groupe). Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

- Obligation de quitter le territoire par ses propres moyens (non seulement la Suisse, mais aussi l'espace Schengen).
- Hébergement dans des lieux qui leur sont attribués, généralement isolés. (Certains cantons ne disposent pas de lieux isolés. Les personnes concernées sont alors hébergées dans des centres d'hébergement d'urgence qu'elles doivent quitter chaque matin jusqu'au soir.)
- Présence quotidienne dans ces camps avec obligation de signer une à deux fois par jour au bureau de la société de prise en charge (dans la plupart des cas, il s'agit de la société suédoise ORS Betreuung AG, qui appartient depuis quelques années au groupe britannique « Serco Group »).
- Interdiction de travailler ; ceux qui signent deux fois par jour reçoivent 10 CHF par jour dans le canton de Zurich pour se nourrir, s'habiller, se laver, etc.
- Pas d'accès aux établissements d'enseignement publics ou privés
- Peur constante des contrôles d'identité, des arrestations, des expulsions violentes.

Les réfugiés qui vivent en Suisse en tant que réfugiés reconnus (permis B, 2e groupe) bénéficient d'un soutien variable selon les cantons et les communes dans leurs efforts d'intégration, de participation, etc. Cela mérite d'être salué et félicité. Pour certains, la Suisse est un pays qui offre aux nouveaux arrivants un avenir dans la liberté et la dignité, loin de la misère.

Ces dernières années, les personnes provisoirement tolérées (permis F, 3e groupe) ont vu leurs autorisations et leurs aides progressivement réduites et des obstacles mis en place. (Il existe toutefois des différences parfois importantes selon les cantons et les communes).

Comparé aux groupes 1 et 4, le groupe 3 est toutefois dans une situation incomparablement meilleure. Solinetz, JRS-Suisse, Bündnis wo-Unrecht-zu-Recht-wird (Alliance pour que l'injustice devienne justice) et d'autres groupes concentrent leur engagement sur le soutien aux personnes bénéficiant de l'aide d'urgence (groupes 1 et 4).

Mes observations ne suivent aucune méthode statistique. Elles se nourrissent toutefois des relations et des amitiés qui se nouent avec les personnes accompagnées. Dans de nombreux cas, celles-ci donnent une image claire des erreurs commises par le SEM. Des erreurs qui sont souvent une question de vie ou de mort pour les personnes concernées.

- La première raison de ces erreurs est la pression qui pèse sur les agents chargés des demandes d'asile, qui ont tendance à rejeter une demande plutôt qu'à l'approuver en cas de doute. Ce qui vaut depuis le droit romain « le doute profite à l'accusé » est ici inversé : la charge de la preuve incombe aux demandeurs d'asile. Ceux-ci doivent prouver qu'ils sont persécutés dans leur pays d'origine. Il est parfois impossible pour les personnes concernées ou trop dangereux pour leurs proches dans leur pays d'origine de demander les documents nécessaires aux autorités locales. Et même lorsqu'ils parviennent finalement à obtenir les documents exigés par le SEM comme preuves, les autorités peuvent douter de leur authenticité et rejeter l'ensemble des motifs invoqués pour justifier leur fuite comme non crédibles.
- Raison n° 2 : les problèmes psychologiques des personnes concernées, qui ont du mal à raconter de manière cohérente et détaillée les véritables raisons de leur fuite. Certaines sont tellement traumatisées qu'elles ne peuvent survivre psychologiquement qu'en refoulant complètement certaines expériences. Or, c'est précisément à celles-ci qu'elles doivent avoir accès. Une personne ne peut surmonter un traumatisme que si elle se sent en sécurité et protégée. Cela ne peut se produire que lorsqu'il ou elle sait qu'il ou elle peut rester.
- Raison n° 3 : surcharge de travail des enquêteurs et des traducteurs.
- Raison n° 4 : les personnes qui prennent la décision d'asile ne connaissent que les dossiers et les procès-verbaux d'audition traduits, mais pas les demandeurs d'asile eux-mêmes.

Bibliographie complémentaire :
Notamment sur la question du manque de responsabilité des États envers les personnes qui ne bénéficient d'aucune protection de la part de leur pays et deviennent de facto apatrides :

- Donatella Di Cesare, Philosophie der Migration (Philosophie de la migration), orig. italien 2017, traduction allemande 2021

Solidarité fondée sur la théologie et l'Église, situations qui rendent la désobéissance civile nécessaire pour vivre la solidarité. Le rôle des Églises dans ce domaine peut être fondé et décrit sur le plan théologique et ecclésiastique :

- Wolf-Dieter Just et Beate Sträter (éd.), Kirchenasyl. Ein Handbuch, 2003

Quiconque porte un regard universel sur l'humanité et comprend les niveaux de responsabilité qui apparaissent lorsque le monde se transforme en village à cause de la mondialisation peut considérer les migrants comme une partie de la solution plutôt que comme une partie du problème :

- Jörg Alt, Mondialisation, migration illégale, lutte contre la pauvreté, 2010

Pour les personnes qui recherchent des ressources spirituelles et reconnaissent la réciprocité même dans des relations très inégales :

- Alberto Ares Mateos, Jennifer Gómez Torrez, Maria del Carmen de la Fuente Pérez, Ser puerta abierta, La hospitalidad en el corazón de la espiritualidad, 2025

Contexte des débats actuels sur la politique migratoire :

- Judith Kohlenberger, Panique migratoire, Comment la politique d'isolement favorise le virage autoritaire, 2025

Descriptions de situations et témoignages d'expériences avec des requérants d'asile déboutés :

- Christoph Albrecht, Aide d'urgence – Peur, arbitraire et isolement, dans : Neue Wege 12,2019
- Christoph Albrecht, Engagement en faveur des réfugiés – pour une vie réussie malgré les obstacles, magazine Jesuiten-weltweit, automne

Contribution de Katja Michaelowa :

Contexte mondial

Il y aurait beaucoup à dire sur le contexte mondial. Je voudrais commencer par le changement climatique mondial. Voici quelques prévisions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui réunit des scientifiques du monde entier.

Diapositive 1 : si nous continuons comme avant, la terre se réchauffera en moyenne de 3,2 °C. Pour limiter le réchauffement à moins de 2 °C (ligne verte ou bleue), nous devrions changer radicalement notre comportement.

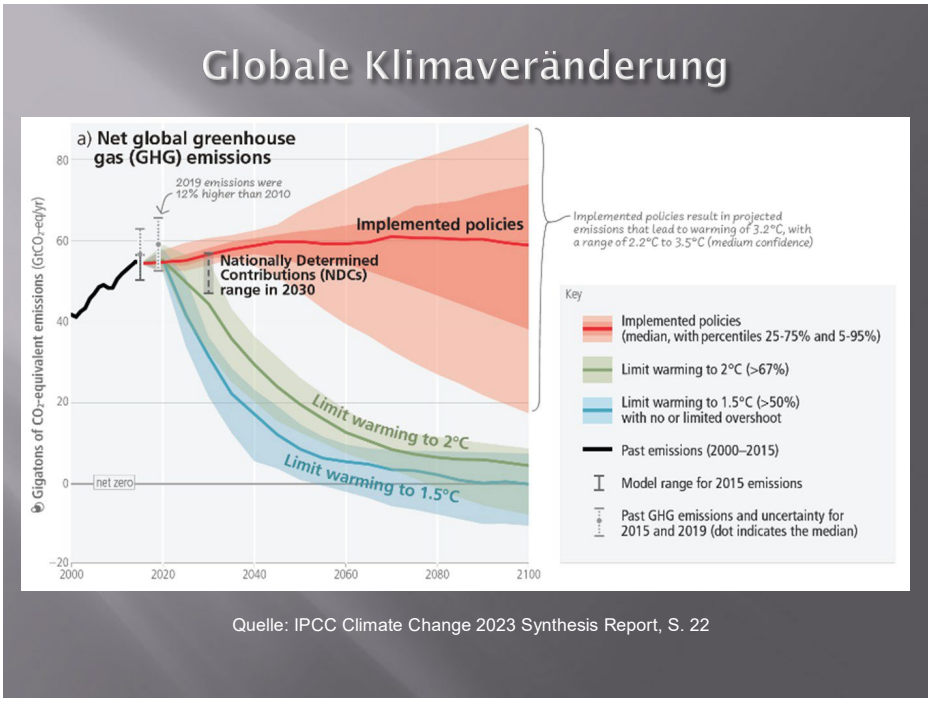

Quelle: IPCC Climate Change 2023 Synthesis Report, S. 22

Cela aurait des conséquences. En voici deux exemples :

Diapositive 2 : ici, vous pouvez voir le nombre de jours par an où la combinaison de l'humidité et de la température est mortelle, par région du monde et par réchauffement global moyen. En comparaison, ci-dessus, les années jusqu'en 2005, où ce nombre n'était supérieur à 10 que dans quelques peu d'endroits.

Si nous ne réduisons pas massivement les émissions de CO2, nous nous retrouverons entre l'image du milieu et celle de droite. On constate que les régions dans la zone violette, qui ne sont pratiquement plus habitables, augmentent fortement.

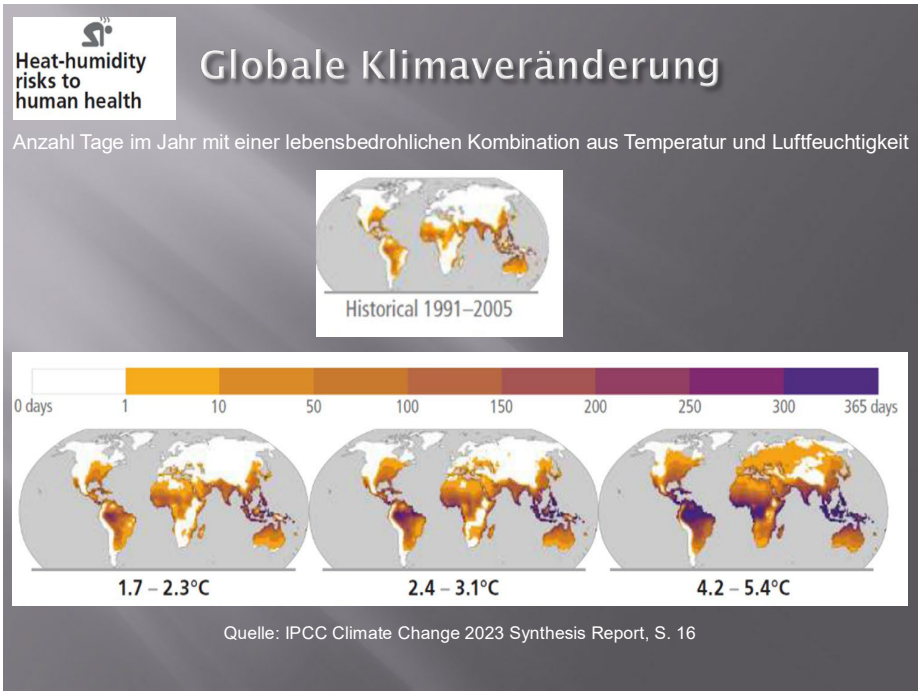

Diapositive 3 : on voit ici la probabilité de périodes de sécheresse extrême : Dans les régions brun foncé, qui augmentent massivement, en particulier dans le scénario à 4 °C ci-dessus, elle triple. Cela se montre notamment dans la région de la mousson sud-américaine (SAM), dans l'ouest de l'Afrique du Sud (WSAF) et également dans la région méditerranéenne (MED). Mais même dans le scénario à 2 °C, qui est désormais de moins en moins plausible, les périodes de sécheresse augmentent déjà de manière significative.

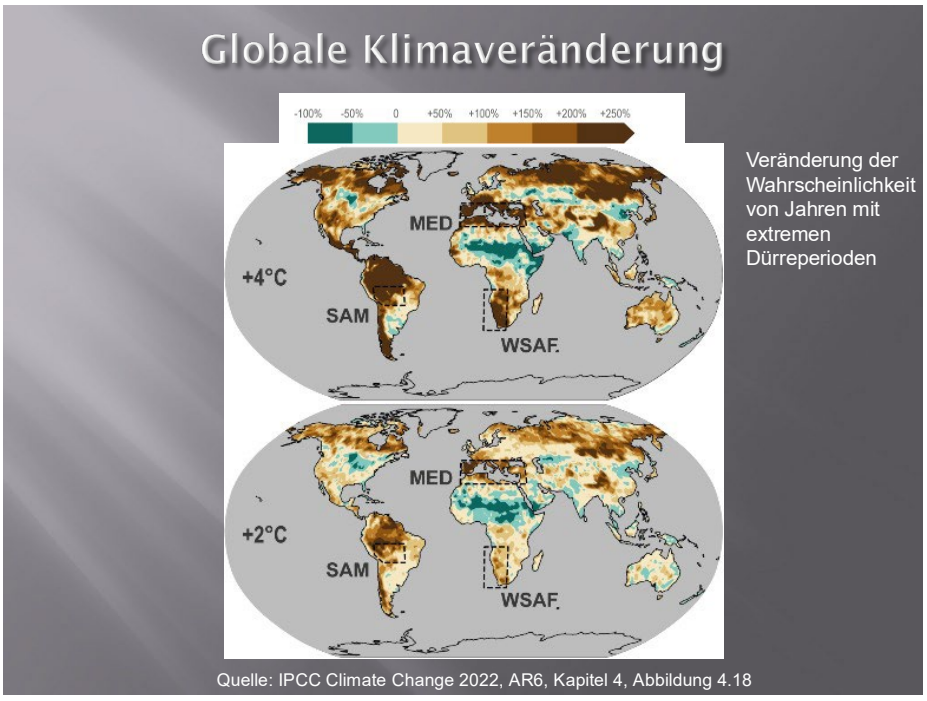

Par ailleurs, les événements extrêmes augmentent également dans le sens invers : inondations causées par la mer et les fleuves. À cela s'ajoutent les glissements de terrain, les régions qui deviennent totalement inhabitables en raison de l'élévation du niveau de la mer, l'augmentation des maladies infectieuses, etc.

En 2023, Tuvalu a conclu un accord migratoire avec l'Australie, car on doit s’attendre à ce que les îles de ce pays au Pacifique Sud disparaissent complètement.

Même si la situation n'est pas aussi extrême, c'est surtout la rapidité de l'évolution qui pose problème, en particulier là où les revenus et les possibilités techniques sont faibles.

Il est donc essentiel d'apporter un soutien à l'adaptation. Les pays du Nord ont promis une aide de 100 milliards de dollars par an, puis de 300 milliards par an selon une nouvelle décision en 2024. Si l'on fait abstraction des fonds privés dits « mobilisés », dont l'affectation à cet objectif n'est pas claire, cela se fait par le biais de l'aide publique au développement (APD).

Par contre, comme on le sait, celle-ci est en chute depuis le début de l'année. Avec le retrait quasi total du plus grand bailleur de fonds, les États-Unis, et les coupes massives opérées par dix autres pays donateurs importants de l'APD (dont la Suisse), il est peu probable que ces engagements puissent être tenus, ne serait-ce qu'à moitié.

Diapositive 4 : on voit ici l'évolution prévue par l'OCDE de l'APD bilatérale pour les pays les plus pauvres selon deux scénarios : le plus optimiste correspond aux prévisions du Center for Global Development, une organisation indépendante de réflexion sur la politique de développement, le plus pessimiste – et probablement le plus réaliste – aux déclarations du département d'État américain, selon lequel 82 % de tous les projets américains devraient être arrêtés.

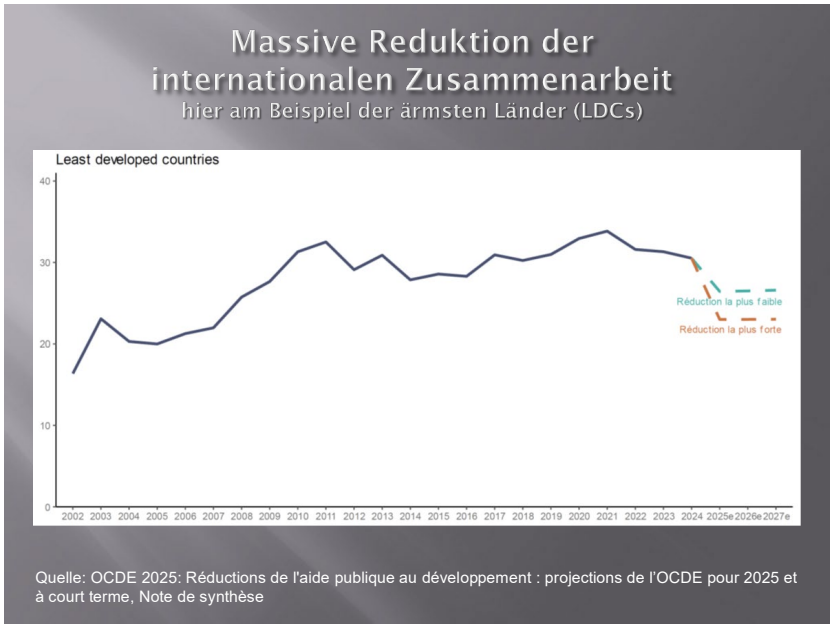

Et l'APD couvre bien sûr d'autres domaines qui sont également pertinents dans le contexte des réfugiés.

La **diapositive 5** présente ces domaines tels qu'ils sont présentés sur le site web de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés.

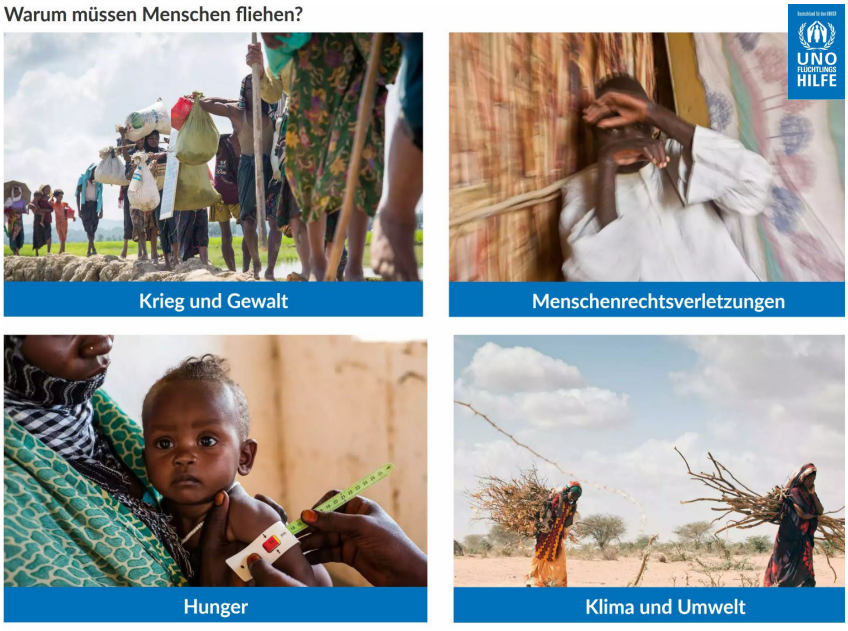

Quel est l'impact de la baisse de l'APD dans ces domaines ?

Par exemple :

- L'aide humanitaire, qui permet aux populations de survivre dans leur propre pays ou dans les pays voisins en cas de famine, de guerre ou de violence, devrait diminuer de plus de 30 % à l'échelle mondiale.
- Il en va de même pour le soutien à la bonne gouvernance et à la société civile.

Le Nord global se dégage ainsi largement de ses responsabilités.

La société civile chez nous est-elle prête à compenser cela, au moins en partie, par un engagement privé ?

Les textes de Christoph Albrecht et Katja Michaelowa ont été traduit avec DeepL.com (version gratuite), avec quelques révisions.